COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

DELIBERATION: 2022-058

Code matière: 9.1

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron Arrondissement de Millau Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15

de Présents : 14 de Votants : 15

Vote: Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 3

Extrait du Registre Des délibérations du Conseil Municipal Séance du Vendredi 09 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Frédéric ARTIS, Mme Géraldine ARTIS, M. Arnaud BERNARD, Mme Catherine CADENET, M. Gérard CAILHOL, Mme Myriam ESPERANCE, Mme Laure GARRIBOTTO, Mme Claudine IACOVO, M. Loïc MARAVAL, Mme Isabelle NEGRE, M. Gaëtan PRIVAT, M. Sébastien ROUSTAN, Mme Marie-Claude SIRE, M. Jean-François VIDAL.

Procuration: M. Simon PUECH à Mme Claudine IACOVO.

Secrétaire de séance : M. Loïc MARAVAL.

OBJET: REZ-DE-CHAUSSEE ANCIEN EVECHE – Convention de gestion locative.

Suite au projet de réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancien évêché qui comprendra 3 locaux commerciaux, Monsieur le Maire propose que la mission de gestion locative soit confiée à une agence immobilière et présente au conseil municipal les deux propositions reçues.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré : 12 POUR 0 CONTRE 3 ABSTENTIONS

- De confier la mission de gestion locative des locaux commerciaux situé rue du quai à Century 21 des 5 Vallées de Saint-Affrique,
- Autorise le Maire à conclure et signer les contrats de location, les états des lieux et tout autre document lié à la location de ces locaux
- Effectuer la révision annuelle du contrat de location auprès des locataires. Cette révision sera calculée conformément aux dispositions du bail de location et à la règlementation en vigueur.

Pour extrait conforme.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

Le Maire